

Après avoir entendu parler du projet de résolution l'automne dernier, le ministère des Affaires extérieures, en collaboration étroite avec le ministère des Pêches et des Océans, a lancé une campagne visant à fournir des renseignements objectifs et complets sur la chasse au phoque. Ils ont fait des efforts spéciaux pour fournir ces données aux membres du Parlement européen, aux journalistes et aux cadres de la Commission à Bruxelles.

Des scientifiques, des relationnistes et d'autres fonctionnaires ont eu des réunions avec des parlementaires, la presse et nos propres agents d'information dans les pays européens pour leur fournir une information exacte sur la chasse aux phoques. Ces réunions ont eu pour résultat de retarder l'étude de la résolution par le Parlement européen, quand les partisans de la résolution se sont rendu compte qu'un grand nombre de leurs arguments étaient sans fondement. Des lettres ont été envoyées à chacun des membres du Parlement pour faire connaître les véritables circonstances de la chasse aux phoques et pour en faire ressortir l'importance pour le Canada.

Malgré tous ces efforts, malgré les missions parlementaires où tous les partis étaient représentés et malgré la présence de M. Rompkey dans les jours qui ont précédé le vote, le Parlement européen, cédant aux pressions de l'opinion publique européenne, a adopté la résolution le 11 mars.

Notre mission auprès des communautés européennes à Bruxelles a entrepris une démarche officielle auprès de la Commission il y a plusieurs mois afin de présenter la position du gouvernement aux autorités à Bruxelles. Nous faisons en ce moment valoir à la Commission que le vote du Parlement européen, qui s'est fondé plus sur les émotions et des données inexactes que sur des données scientifiques, ne change rien à cette position. Il serait possible que toute décision unilatérale qui serait préjudiciable à cette importante activité canadienne entraîne une action correspondante destinée à protéger les intérêts canadiens.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'EXPÉRIMENTATION D'ARMES AMÉRICAINES AU CANADA

L'honorable Robert Muir: Honorables sénateurs, si je puis me permettre, je voudrais poser au leader du gouvernement au Sénat une question qui fait suite à celles que le sénateur Bielish a posées et à la réponse partielle qui a été donnée. Puis-je savoir si le projet d'accord canado-américain relatif aux essais du missile Cruise prévoit une certaine participation des forces canadiennes? Nos forces armées seront-elles autorisées, par le gouvernement canadien ou par le gouvernement américain, à prendre part à cette opération?

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, comme le comprendra sans aucun doute l'honorable sénateur, il s'agit là d'une question délicate au sujet de laquelle je ne veux pas émettre d'hypothèses. Je prends donc note de la question.

[Le sénateur Perrault.]

BILL CONCERNANT LES PRESTATIONS D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS

3^e LECTURE

L'honorable Joan Neiman propose: Que le bill C-78, tendant à prévoir le versement de prestations aux employés mis à pied et à modifier le Code canadien du travail, soit lu pour la 3^e fois.

—Honorables sénateurs, madame le vice-président du comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences a fait rapport de ce projet de loi sans propositions d'amendement, mais elle a recommandé d'apporter de légères modifications à la version anglaise du texte pour la rendre conforme à la version française, ce que notre conseiller juridique a approuvé.

J'ai écouté les observations que le leader et le leader adjoint de l'opposition ont faites hier. J'ai parlé à M. Caccia, le parrain de ce projet de loi, et je lui ai expliqué les recommandations que nous avons faites au sujet de ce bill. Comme il s'agit de légères modifications, je lui ai dit qu'il n'était pas nécessaire de faire une promesse en bonne et due forme. Le ministre m'a écrit pour confirmer ce qu'il m'avait dit au téléphone, précisant qu'il s'engageait à insérer les changements proposés dans le prochain bill correctif.

● (1430)

Comme les honorables sénateurs le savent, le gouvernement propose un bill de ce genre une fois l'an pour rectifier d'un seul coup dans les statuts un certain nombre d'anomalies et d'erreurs qui ne prêtent aucunement à controverse. Le ministre ne demande pas mieux que d'insérer dans le prochain bill correctif les changements que notre comité permanent a recommandés.

Les députés qui font partie du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration ont consacré en tout neuf réunions à l'étude approfondie de ce bill. À l'étape du rapport, ils ont proposé des amendements de fond, dont bon nombre ont été adoptés et figurent dans le bill dont nous sommes saisis.

Notre comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences s'est réuni à trois occasions pour étudier le bill. Même si je ne fais pas partie de ce comité, j'ai assisté à toutes les réunions, et je suis satisfaite de l'attention avec laquelle le comité a examiné le bill. Je suis donc très heureuse de recommander que ce bill soit maintenant adopté en troisième lecture.

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je voudrais tirer au clair quelque chose qui s'est produit à l'étape du rapport. Vous vous souvenez sans doute que l'article 78(2) du Règlement stipule que:

Aucun débat n'est permis lors de la présentation d'un rapport au Sénat.

Vous vous souvenez en outre que l'article 78(4) prévoit que:

Lorsqu'un comité fait rapport d'un bill sans amendement, ledit rapport doit être tenu pour adopté sans aucune motion; le sénateur qui parraine le bill doit alors proposer qu'il soit lu pour la troisième fois un autre jour.

Et que l'article 80 dispose que:

Dans tout rapport par lequel un comité propose que des amendements soient apportés à un bill, le sénateur qui